

AVIS

RUR.19.463.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la SA Grottes de Han et de Rochefort concernant la réintroduction d'un noyau de cigognes blanches en Famenne afin de permettre le redéploiement de l'espèce dans les zones herbagères de Wallonie

Avis adopté le 20/12/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 10/12/2019 (copie avancée par mail), 13/12/2019 (courrier)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA Sorties 2019 : 22126

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 17/12/2019 (reconvoquée le 20/12/2019)

AVIS

Réuni ce 20 décembre 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 17 décembre 2019), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée visant au renforcement d'une population de cigognes blanches, ceci au vu du sérieux du dossier de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, de l'expertise présente au Domaine des Grottes de Han mais aussi parce que toutes les conditions sont réunies pour que l'opération soit un succès.

Il demande par ailleurs que celle-ci fasse l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation du public, apportant les éclairages utiles notamment sur les raisons, les objectifs ainsi que sur le bénéfice à attendre de ce projet pour la biodiversité locale.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »